

A photograph of two men in blue work clothes. The man in the foreground is wearing a blue hard hat with safety glasses on top and yellow earplugs in his ears. He is looking directly at the camera with a slight smile. The man in the background is looking slightly to the side. The text 'Les valeurs d'AES' and 'Du discours aux actes' is overlaid on the bottom left of the image.

Les valeurs d'AES

Du discours aux actes



Table des matières

2
Du discours aux actes
5
Placer la sécurité en tête de nos priorités
6
Agir avec intégrité
9
Respecter nos engagements
10
Rechercher l'excellence
11
Travailler dans le "Fun"

Cher collaborateurs d'AES,

Chez AES, c'est ce qui nous réunit qui fait de nous une compagnie unique. Nous partageons la vision d'être une compagnie d'électricité leader mondial en fournissant, en toute sécurité, une énergie accessible et durable ; et nous partageons aussi un ensemble de valeurs qui définissent la manière dont nous travaillons à cette vision sur une base quotidienne. Nos valeurs guident chacune de nos actions, donnant un cadre commun de la manière d'interagir avec d'autres collègues d'AES, mener les affaires avec nos partenaires et fournisseurs et servir nos clients ainsi que plusieurs communautés et environnements dans lesquels nous exerçons nos activités à travers le monde.

Nos valeurs :

- **Plaçons la sécurité en tête de nos priorités**
- **Agissons avec intégrité**
- **Respectons nos engagements**
- **Recherchons l'excellence**
- **Travaillons dans le « fun »**

Nous croyons, au-delà de toute chose, en la sécurité, agissons avec intégrité, recherchons l'excellence dans tout ce que nous faisons et nous travaillons dans le « fun ». Guidés par nos valeurs, nous investissons dans les programmes de responsabilité sociale pour soutenir le bien-être social, économique et environnemental des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités et sommes reconnus comme une industrie leader pour nos performances opérationnelles et la sécurité. Notre personnel est vital dans tous les aspects d'AES et nous nous efforçons de fournir des outils nécessaires pour optimiser son potentiel et la performance de nos entreprises grâce à l'utilisation de nouvelles technologies et des solutions d'affaires innovatrices.

Notre Code de Conduite (Les Valeurs d'AES : de la Parole aux Actes) a été développé pour aider chacun de nous à traduire nos valeurs en action en décrivant les pratiques d'affaires et les principes que les collaborateurs d'AES sont tenus d'appliquer dans le travail que nous faisons et les décisions d'affaires que nous prenons au nom de la Compagnie. Le Code de Conduite est une ressource importante pour nous assurer de continuer à agir avec les standards éthiques les plus élevés dans toutes nos activités professionnelles.

Chacun de nous est personnellement responsable, en adhérant au Code de Conduite et je vous encourage à le lire attentivement afin de vous assurer que vous comprenez vos engagements en tant qu'employé d'AES. Ensemble nous pouvons préserver les standards éthiques qui ont guidé AES, les succès que nous avons eu dans le passé et les réussites à venir.

Très cordialement,



Andrés Gluski

Président d'AES, Chief Executive Officer

Du discours aux actes

Les valeurs de l'entreprise ont toujours fait partie des pratiques d'affaires d'AES. Nos valeurs offrent un cadre commun pour nos décisions opérationnelles, pour nos activités commerciales, et pour nos comportements professionnels dans toutes nos filiales à travers le monde.

Dans l'optique de faire passer nos valeurs du discours aux actes, nous devons appliquer, de façon constante, les valeurs dans toutes nos activités commerciales quotidiennes.

Ce guide de nos valeurs précise les responsabilités que nous avons les uns envers les autres, envers nos parties prenantes et fournisseurs, envers nos clients, envers nos actionnaires et envers les communautés que nous servons. Ce guide présente les normes de conduite d'affaires qui régissent les relations d'affaires à l'échelle mondiale et met en exergue les points que nous devons prendre en considération chaque fois qu'il s'agit de prendre des décisions opérationnelles difficiles. Il ne s'agit pas ici d'un guide de réponse—aucune politique écrite ne peut prévoir tous les dilemmes ni fournir les conseils adéquats pour toutes les situations d'affaires. Plusieurs filiales d'AES ont également adopté des politiques et des procédures plus spécifiques régissant les sujets abordés dans ce guide. Nous devons tous nous familiariser avec les politiques et les procédures en vigueur dans nos filiales.

En tant qu'une société d'envergure mondiale, AES œuvre dans des environnements économiques et politiques très différents et mène ses affaires dans un contexte caractérisé par une gamme variée de coutumes et traditions socioculturelles. Ce guide a pour but d'aider les collaborateurs d'AES à travers le monde à prendre des décisions opérationnelles difficiles tout en restant fidèles à la lettre et à l'esprit de nos valeurs.

Nous encourageons les collaborateurs d'AES à poser des questions avant d'agir. De plus, ils doivent respecter nos valeurs et ce guide—les résultats économiques et financiers ne sont jamais plus importants qu'une conduite fidèle à nos valeurs.

En somme, nos valeurs définissent AES et la façon dont les collaborateurs d'AES font les affaires à travers le monde.

Responsabilités des collaborateurs d'AES

Chacun de nous a la responsabilité d'incorporer nos valeurs dans notre travail et dans nos décisions opérationnelles. Nos parties prenantes et nos collaborateurs

d'AES nous jugeront à partir de nos actes, et non à partir de notre discours. Nous encourageons vivement les collaborateurs d'AES à soulever des questions et à signaler tout écart de conduite. Les collaborateurs d'AES qui demandent des conseils, soulèvent des questions, ou dénoncent de bonne foi un comportement déplacé sont en train d'agir comme il faut.

Responsabilités additionnelles des dirigeants

Les dirigeants doivent prêcher par l'exemple, montrer un engagement à respecter nos valeurs, et agir avec honnêteté et conformément aux normes éthiques les plus élevées. Ils doivent se rendre disponibles pour répondre aux questions et pour recevoir les déclarations de mauvaise conduite. Il incombe à chaque responsable et dirigeant d'AES d'encourager une discussion et une sensibilisation régulière sur nos valeurs et de promouvoir un environnement de travail dans lequel nos valeurs sont régulièrement prises en considération dans les décisions opérationnelles.

Où trouver de l'aide ?

Les collaborateurs d'AES qui ont des questions se rapportant à nos valeurs ou à ce guide, ou des préoccupations au sujet de la conduite d'affaires illégale ou contraire à l'éthique ou à propos des pratiques comptables douteuses, des contrôles internes, ou des problèmes d'audit, doivent contacter leur supérieur hiérarchique, un autre responsable d'AES, un représentant de la Direction de l'Éthique et de la Conformité, le conseiller juridique d'AES, ou tout autre collaborateur d'AES compétent en la matière.

Par ailleurs, le service d'assistance téléphonique d'AES est disponible 24 heures sur 24, sept jours par semaine pour recevoir les demandes d'informations ou les déclarations de préoccupations.

www.aeshelpline.com

Pour les options de contact téléphonique, consulter les affiches disponibles dans votre entreprise

Les contacts à travers le service d'assistance téléphonique d'AES peuvent se faire sous couvert de l'anonymat, et toutes les dispositions seront prises pour protéger la confidentialité de tous ceux qui contactent le service d'assistance téléphonique d'AES.

Que se passe-t-il dès lors qu'une question ou une préoccupation est soulevée ?

AES répond à toutes les demandes de conseils et enquête sur tous les cas d'écart de conduite signalés. Les collaborateurs d'AES doivent coopérer de bonne foi dans les enquêtes visant à déterminer si ces cas d'écart de conduite signalés ont effectivement eu lieu.

Les sanctions disciplinaires et les mesures correctives dépendront des circonstances spécifiques de la violation. Toute action contraire à la loi, à nos valeurs, à ce guide, ou à d'autres politiques de l'entreprise constitue un motif suffisant pour prendre des sanctions disciplinaires, y compris la résiliation du contrat, sous réserve de la loi locale et des dispositions de toute

convention collective en vigueur. S'abstenir de déclarer un cas d'écart de conduite, faire consciemment une fausse déclaration, ou refuser de coopérer dans une enquête constituent également des motifs suffisants pour déclencher des sanctions disciplinaires.

Tolérance zéro pour les actes de représailles et les manœuvres d'intimidation

La communication ouverte est essentielle au succès de nos valeurs. Nous sommes déterminés à maintenir un environnement de travail dans lequel les collaborateurs d'AES peuvent poser des questions, exprimer des préoccupations, et faire des suggestions pertinentes concernant les pratiques d'affaires. Nous ne tolérerons pas des actes de représailles posés à l'encontre d'un collaborateur d'AES, quel qu'il soit, du fait que ce dernier a soulevé des questions ou des préoccupations ou a déclaré de bonne foi un éventuel cas d'écart de conduite. En outre, le harcèlement et l'intimidation sont strictement interdits au lieu de travail.







Plaçons la sécurité en tête de nos priorités

Nous placerons toujours la sécurité en tête de nos priorités—pour nos employés, nos sous-traitants et nos communautés.

Veiller à ce que nos opérations s'effectuent en toute sécurité dans nos installations à travers le monde entier, telle est la pierre angulaire de nos activités et de nos décisions quotidiennes. Chaque jour, nous domestiquons et exploitons l'une des forces les plus puissantes du monde: l'électricité. Nous plaçons toujours la sécurité en tête de nos priorités, et nous mesurons notre succès par le niveau de sécurité qui accompagne la réalisation de nos objectifs.

Règles de sécurité

Nous accordons la première priorité à la sécurité au lieu de travail et dans les communautés dans lesquelles nous menons nos activités. Nous mènerons nos affaires conformément aux lois et règlements en vigueur sur l'hygiène et la sécurité au lieu de travail, et nous signalerons immédiatement les problèmes de sécurité, les incidents de sécurité, et les violations des règles de sécurité.

Pratiques de sécurité

Nous continuerons à améliorer notre rendement en matière de sécurité en partageant les leçons apprises et en échangeant les meilleures pratiques. Nous nous attellerons à promouvoir des initiatives de sécurité pour tous dans l'optique d'identifier et de réduire les risques. Nos pratiques de sécurité doivent toujours passer avant tout.

[CONSULTER LES GUIDES DE SECURITE ET LES POLITIQUES RELATIVES A LA SECURITE EN VIGUEUR DANS VOTRE FILIALE D'AES](#)

Hygiène et sécurité au travail

Un lieu de travail sûr signifie un lieu de travail à l'abri de toute violence et de toute influence négative qui peuvent nous distraire dans l'exécution de nos responsabilités professionnelles. Nous ne devons pas compromettre indûment notre propre sécurité ou celle des autres en travaillant sous les effets de l'alcool, des médicaments ou des drogues (que ce soit sur prescription médicale ou non).

Agissons avec intégrité

Nous sommes honnêtes et dignes de confiance. L'intégrité est au cœur de tout ce que nous faisons – la manière dont nous nous conduisons et la manière dont nous agissons les uns envers les autres et envers nos parties prenantes.

Lorsque nous agissons avec intégrité, nous gagnons la confiance de nos partenaires, de nos clients, de nos actionnaires et des populations qui vivent dans les communautés que nous servons. La préservation de notre réputation et de notre image de marque nécessite un engagement constant de la part de tous à agir conformément aux normes d'intégrité les plus élevées dans toutes nos décisions opérationnelles.

Respect de la loi

Nous nous engageons à respecter tous les lois et règlements, ainsi que toutes les politiques de l'entreprise qui régissent nos activités. Dans certains cas, nos valeurs sont plus exigeantes que les lois et règlements en vigueur. Les lois et les règlements peuvent varier selon le pays ou l'Etat dans lequel nous oeuvrons, selon notre pays de citoyenneté, ou selon la filiale d'AES pour laquelle nous travaillons. Par ailleurs, eu égard au fait que AES est une société ouverte basée aux Etats-Unis, certaines lois des Etats-Unis s'appliquent aux filiales d'AES implantées hors des Etats-Unis. Nous devons comprendre quelles lois s'appliquent aux activités de nos filiales, et en cas de doute consulter le conseiller juridique d'AES.

Communication publique

AES fournira aux investisseurs et aux organismes du gouvernement des informations complètes et exactes concernant les questions financières et opérationnelles. Tous les rapports et documents déposés auprès de la Commission des valeurs mobilières des Etats-Unis ou auprès d'autres organismes du gouvernement, et toutes les communications publiques, doivent comporter des déclarations complètes, exactes, équitables, opportunes et compréhensibles.

[CONSULTER LA POLITIQUE RELATIVE A LA COMMUNICATION DES INFORMATIONS EN VIGUEUR DANS VOTRE FILIALE D'AES](#)

Dans l'optique d'assurer la qualité et la transparence des communications aux actionnaires, analystes, et autres qui négocient les valeurs mobilières d'AES, seuls les porte-parole attitrés d'AES sont habilités à donner des renseignements au public au nom d'AES.

Délit d'initié

Parfois, nous pouvons recevoir une information confidentielle sur AES ou sur d'autres sociétés avec lesquelles AES fait des affaires avant que cette information ne soit rendue publique et disponible aux investisseurs ordinaires. Certaines informations non publiques ou informations "d'initié" peuvent être considérées comme essentielles pour les décisions des investisseurs et créer un avantage déloyal si les valeurs mobilières sont achetées ou vendues sur la base de telles informations. Nous ne ferons pas usage d'une information non publique sur AES ou sur d'autres sociétés à des fins personnelles, nous ne négocierons pas des valeurs mobilières sur la base d'une telle information, et nous ne communiquerons une telle information à aucune autre personne.

Pour mieux se protéger contre d'éventuels délits d'initié, AES établit "des périodes d'interdiction" durant lesquelles certains collaborateurs d'AES ne peuvent pas négocier, acheter ou vendre des titres de placement d'AES.

[CONSULTER LA POLITIQUE RELATIVE AU DELIT D'INITIE EN VIGUEUR SUR LES VALEURS MOBILIERES D'AES QUE VOUS NEGOCIEZ](#)

[FAIRE BIEN ATTENTION AUX AVIS SUR LES PERIODES D'INTERDICTION](#)

Respect des lois contre la corruption

AES ne tolère la corruption, les pots-de-vin, ou d'autres paiements irréguliers nulle part dans le monde, même si le refus de faire un tel paiement entraîne une perte de possibilités d'affaires pour AES.

AES est résolument déterminée à respecter toutes les lois et normes internationales sur la corruption, dont la Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger. Nous n'offrirons aucune somme d'argent ni aucun autre avantage, directement ou par l'entremise d'une tierce personne, à un représentant du gouvernement dans l'optique d'influencer des décisions, d'obtenir ou de conserver un marché, ou d'obtenir un avantage indu.



CONSULTER LA POLITIQUE RELATIVE A LA LOI AMERICAINE SUR LES PRATIQUES DE CORRUPTION A L'ETRANGER

AES ne saurait apporter de l'aide financière à une personne, quelle qu'elle soit, qui participe à une activité criminelle. AES se refuse également de soutenir tout processus par lequel des personnes physiques ou des entités essaient de dissimuler le produit d'une activité criminelle ou de rendre d'une manière ou d'une autre légitime de l'argent gagné frauduleusement ("blanchiment d'argent").

Les activités de commerce international

AES étant assujettie aux règlements en vigueur aux Etats-Unis, toutes les filiales d'AES doivent respecter les sanctions économiques et les embargos commerciaux imposés ou approuvés par le gouvernement des Etats-Unis. D'autres pays ou organisations régionales peuvent également imposer des restrictions sur les exportations ou les transactions avec certains pays, entités ou personnes physiques. Nous respecterons les lois, les règlements et les restrictions en vigueur sur l'importation ou l'exportation des biens, de l'information, du logiciel, ou de la technologie. Nous respecterons également les lois en vigueur contre le boycottage et signalerons immédiatement toute demande adressée à AES à l'effet que cette dernière participe à un boycottage.

CONSULTER LA POLITIQUE RELATIVE AUX CONTROLES DES EXPORTATIONS, AUX SANCTIONS COMMERCIALES ET AU BOYCOTTAGE

Concurrence loyale

Nous rivaliserons légalement avec nos concurrents sur la base des mérites de nos produits et de nos services et conformément à la lettre et à l'esprit des lois antitrust et d'autres lois visant à garantir la libre concurrence. AES ne conclura aucun contrat officiel ou consensuel avec ses concurrents concernant les prix, les niveaux de production ou de stock, les offres, ou la répartition des marchés, des clients, ou des fournisseurs.

Conflit d'intérêts

Nous éviterons toutes les situations au cours desquelles un conflit entre les intérêts privés et les intérêts d'AES pourrait survenir. Nos décisions opérationnelles seront régies par le jugement, l'objectivité, et la fidélité envers AES et nos parties prenantes, et non par nos intérêts privés.

CONSULTER LA POLITIQUE RELATIVE AU CONFLIT D'INTERETS EN VIGUEUR DANS VOTRE FILIALE D'AES

Cadeaux et divertissements

Dans de nombreux pays, le fait d'offrir ou de recevoir des cadeaux et des divertissements constitue une pratique courante dans les relations d'affaires. Nonobstant la diversité des coutumes à travers le monde, nous devons éviter d'offrir, de solliciter ou de recevoir des cadeaux, des divertissements, des faveurs ou d'autres formes d'avantages si les cadeaux, les divertissements, les faveurs ou les avantages en question peuvent être raisonnablement interprétés comme une tentative de corrompre ou d'influencer notre jugement dans l'exécution de nos tâches pour le compte d'AES ou de nous obliger d'une manière ou d'une autre. En outre, les employés AES engagés dans des activités impliquant des représentants du gouvernement doivent comprendre les lois qui s'appliquent à leurs activités.

CONSULTER LA POLITIQUE RELATIVE AUX CADEAUX ET AUX DIVERTISSEMENTS EN VIGUEUR DANS VOTRE FILIALE D'AES

Emploi et autres activités à l'extérieur de l'entreprise

Dans certaines circonstances, le fait d'occuper un emploi ou d'exercer des activités à l'extérieur de l'entreprise peut donner lieu à un conflit d'intérêts en ayant des répercussions importantes sur nos responsabilités professionnelles au sein d'AES. Pour prévenir de telles situations, nous ne devons pas utiliser le nom, les informations, le temps de travail, les biens ou toutes autres ressources d'AES pour exécuter un travail secondaire ou pour entreprendre des activités extérieures. Nous devons également prendre en considération l'éventualité d'un conflit d'intérêts avant d'accepter un poste de directeur ou de cadre d'une société différente d'AES, avant de solliciter un poste politique ou dans le gouvernement, ou encore avant de nous engager à servir dans une organisation philanthropique, civique, scolaire, publique, politique ou sociale.

Activités politiques

Les employés d'AES sont encouragés à prendre part en tant que personnes physiques aux processus politiques ou gouvernementaux. Afin de montrer clairement que les employés participent dans ce cadre en tant que simples citoyens et non comme représentants d'AES, nous ne devons pas utiliser le nom, les fonds, le temps de travail ou toutes autres ressources d'AES pour soutenir un parti politique, un candidat d'un groupe politique ou une campagne.

CONSULTER LA POLITIQUE RELATIVE AU LOBBYING, LA POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS POLITIQUES ET LA POLITIQUE RELATIVE AUX DONS DE CHARITE EN VIGUEUR DANS VOTRE FILIALE D'AES

Lorsque des filiales d'AES participent à des activités politiques et/ou à des efforts de promotion et de défense des droits des personnes dans l'optique d'exercer une influence sur les questions législatives, réglementaires ou toute autre question relevant de la politique gouvernementale, elles doivent se conformer à tous lois et règlements en vigueur en matière de relations avec les pouvoirs publics. Tous les arrangements ou accords avec des tiers extérieurs retenus pour entreprendre de telles activités pour le compte d'AES doivent également être conformes aux politiques d'AES et à la loi en vigueur.

Protection des actifs de la société.

Il incombe aux collaborateurs d'AES de protéger les actifs de la société, y compris les équipements physiques, les fonds, les locaux, les documents, les fournitures ou tout autre bien de valeur.

Le vol et/ou la destruction des actifs d'AES sont interdits. Nous devons obtenir l'autorisation préalable d'AES avant d'utiliser les actifs d'AES pour des projets extérieurs ou à des fins étrangères aux activités normales de l'entreprise ou en dehors des heures de travail.

Propriété intellectuelle

Les concepts d'affaires font partie des biens les plus précieux d'AES. La propriété intellectuelle, y compris les marques déposées, les patentes, les droits d'auteur, les secrets commerciaux, les logos, les processus d'affaires, la recherche et les listes des clients ou des fournisseurs, constitue pour AES un avantage concurrentiel. Par conséquent, nous devons protéger une telle propriété intellectuelle contre la perte, le vol, ou toute autre utilisation abusive.

Protection des informations confidentielles et exclusives

Au cours de notre travail, nous pouvons avoir connaissance des informations confidentielles et exclusives concernant AES ou des partenaires, des fournisseurs ou des clients d'AES. Nous devons nous abstenir de communiquer ces informations à caractère sensible à une personne étrangère à AES, et nous ne devons pas utiliser lesdites informations à des fins personnelles.

Cette obligation de protection des informations confidentielles et exclusives restera en vigueur nonobstant la résiliation ou l'expiration du contrat de l'employé avec AES. A la cessation de leur contrat avec AES, les employés d'AES doivent retourner toutes les copies des documents contenant des informations sensibles.

Documents de l'entreprise

AES s'appuie sur des informations exactes pour prendre de bonnes décisions opérationnelles. Nous devons élaborer des documents commerciaux fournissant des informations exactes et complètes ainsi que des renseignements complémentaires. Nous classons dans ce cadre les données financières et comptables relatives aux transactions, ainsi que les justificatifs des dépenses de voyages d'affaires et des frais de représentation ou d'autres paiements effectués au nom d'AES.

Nous devons étiqueter et gérer convenablement les informations confidentielles, sensibles et exclusives et préserver les documents, y compris les documents électroniques, conformément aux politiques d'AES et à toutes les directives du conseiller juridique d'AES concernant la préservation des documents.

CONSULTER LA POLITIQUE RELATIVE À LA PRÉSERVATION DES DOCUMENTS EN VIGUEUR DANS VOTRE FILIALE D'AES

Internet et courrier électronique

L'utilisation de l'Internet et du courrier électronique est essentielle pour assurer l'efficacité des communications de l'entreprise. Nous devons principalement utiliser les systèmes Internet et de courrier électronique d'AES pour faciliter la réalisation des objectifs commerciaux d'AES

Toutes les données stockées dans les ordinateurs et serveurs d'AES, y compris les messages électroniques envoyés ou reçus, sont la propriété d'AES et ne sauraient être considérées comme privées sauf spécification contraire de la loi locale en vigueur.

CONSULTER LA POLITIQUE RELATIVE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION SUR LES INDIVIDUS APPLICABLE À TOUS LES UTILISATEURS DES MATÉRIELS INFORMATIQUES, DES LOGICIELS ET DES INFORMATIONS D'AES

Respectons nos engagements

Nous respectons nos engagements vis-à-vis de nos clients, nos collègues, nos communautés, nos actionnaires, nos fournisseurs et nos partenaires, et nous voulons que nos filiales, dans l'ensemble, apportent une contribution positive à la communauté.



Respecter les engagements signifie que nous ne devons pas faire des promesses que nous ne pouvons pas tenir. Les relations essentielles dont dépend notre succès sont fondées entièrement sur la confiance. Nos actionnaires savent qu'ils peuvent compter sur nous parce que nous faisons ce que nous disons.

Traitement équitable

Nous voulons continuer à jouir de la confiance de nos clients, de nos concurrents et de nos fournisseurs en menant nos activités d'une manière équitable et conforme à l'éthique. Nous ne devons pas nous engager dans des activités de manipulation, dissimulation, abus d'informations privilégiées, fausses déclarations, falsification des faits matériels, ou toutes autres pratiques d'affaires déloyales. Nous ne devons pas offrir un bien de valeur pour avoir un avantage indu dans l'obtention ou la conservation d'un marché ou pour obtenir d'autres traitements de faveur.

Nos actionnaires

Nous sommes résolument déterminés à protéger les investissements de nos actionnaires et à apporter le rendement financier et la croissance financière. Lorsque nous prenons des décisions opérationnelles, nous devons examiner à la fois les objectifs à court terme et les objectifs à long terme dans l'optique d'accroître au maximum la valeur pour nos actionnaires.

Nos clients

Nos clients jouent un rôle essentiel dans notre réussite. Nous devons travailler d'arrache pied pour comprendre et anticiper les besoins de nos clients et fournir des produits et services à forte valeur ajoutée et répondant aux normes de qualité les plus élevées.

Nos fournisseurs, nos agents et nos partenaires d'affaires

Nous voulons faire des affaires avec des fournisseurs, des agents, des consultants et des partenaires qui observent les normes les plus strictes en matière de conduite d'affaires et d'intégrité. Tous les arrangements ou accords conclus avec ces parties doivent être conformes aux politiques d'AES et à la loi. Nous devons prendre des décisions d'achat et d'approvisionnement qui accroissent au maximum la valeur d'AES, y compris en matière de prix, de qualité, de performance et d'adaptation aux objectifs visés.

[CONSULTER LE MANUEL RELATIF AU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA CONFORMITÉ DES CONTRATS](#)

Nos communautés

Nous encourageons les pratiques d'affaires saines et durables dans les communautés où nous menons nos activités. Nous nous engageons à promouvoir des pratiques de fonctionnement qui réduisent le fardeau environnemental associé à nos activités et à encourager des initiatives pouvant générer des avantages pour l'environnement et la société.

Recherchons l'excellence

Nous nous efforçons à être les meilleurs dans tout ce que nous faisons et à atteindre des performances de niveau mondial.

L'excellence est à la fois un objectif en soi et un moyen pour atteindre cet objectif. Rechercher l'excellence signifie travailler continuellement pour nous améliorer et améliorer nos activités commerciales.

Perspective mondiale

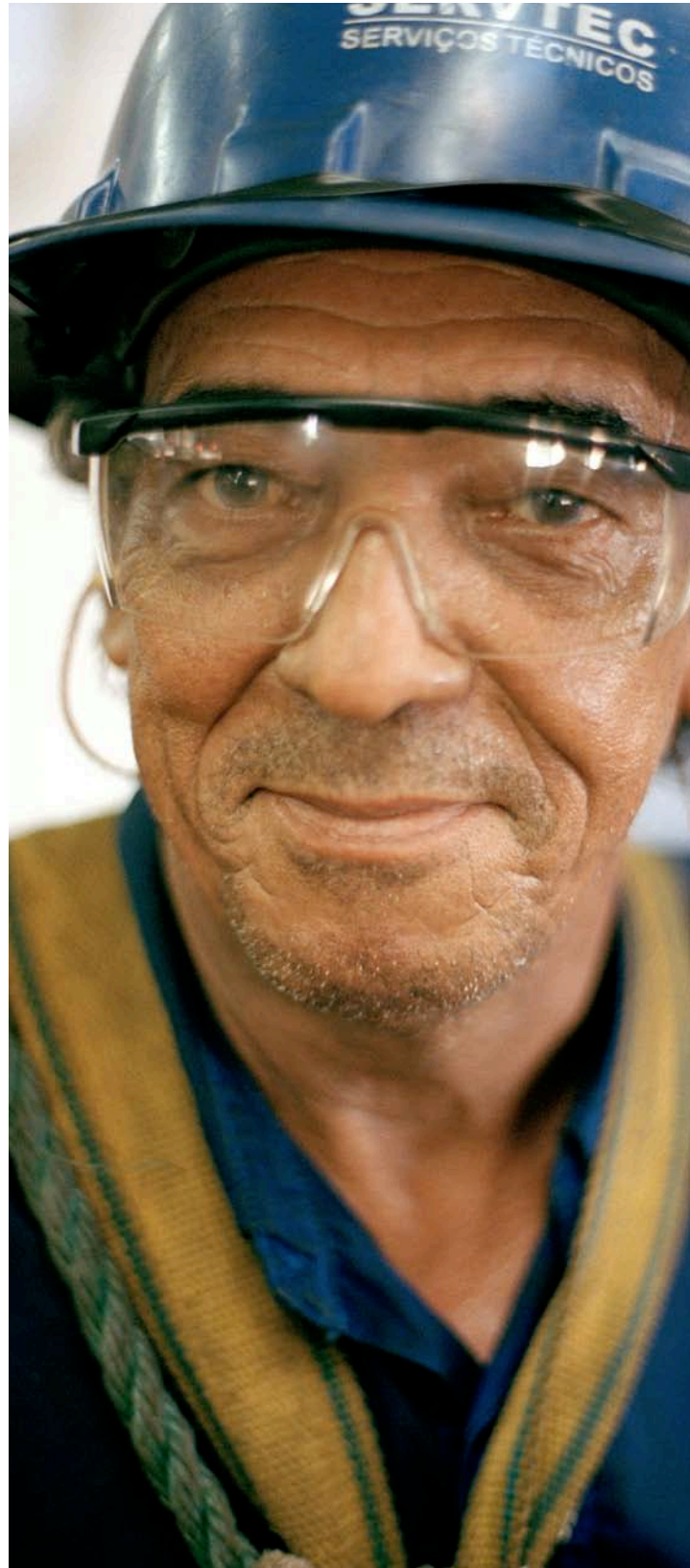
Nous menons nos activités à travers le monde dans une perspective mondiale. Nous devons prendre des décisions opérationnelles dans le but de faire avancer les intérêts commerciaux d'AES dans son ensemble, tout en maintenant nos engagements vis-à-vis de nos parties prenantes.

Organisation intelligente

AES est une organisation intelligente. Nous devons sans cesse continuer à offrir des possibilités d'apprentissage aux employés d'AES afin de permettre à ces derniers d'atteindre les niveaux de compétence les plus élevés. Les employés d'AES doivent être évalués et récompensés sur la base de leur mérite et de leur contribution aux résultats réalisés par AES.

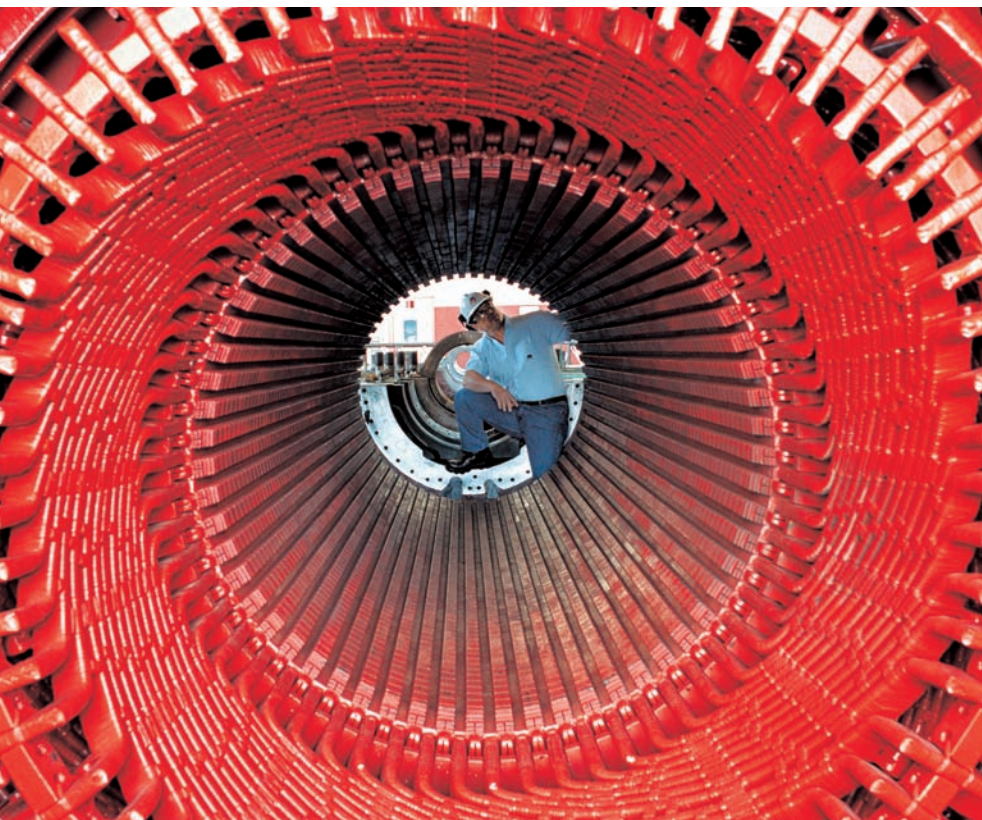
Amélioration continue

Nous cherchons sans cesse à nous améliorer dans tout ce que nous faisons. Les employés d'AES sont encouragés à exprimer de bonne foi leurs opinions sur la manière dont AES peut améliorer ses performances. De plus, nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour partager les stratégies et les leçons apprises à travers l'organisation.



Travaillons dans le « fun »

Nous travaillons parce que le travail peut être une source de plaisir, d'épanouissement et d'excitation.



Nous aimons notre travail et apprécions le plaisir qu'il y a à faire partie d'une équipe qui fait la différence. Travailler dans le « fun » signifie savoir que ce que nous faisons chaque jour apporte une contribution positive. Nous sommes convaincus qu'un lieu de travail qui favorise le respect mutuel, le travail d'équipe, et la diversité des origines et des opinions est un lieu de travail plaisant.

Respect mutuel

Nous devons agir selon les normes éthiques les plus strictes dans l'exercice de nos fonctions et faire preuve, les uns envers les autres, de respect et de dignité. Les supérieurs hiérarchiques et les responsables d'AES ont la responsabilité particulière de promouvoir un cadre de travail répondant aux critères d'honnêteté, d'intégrité, de respect et de confiance.

Equipe mondiale

Notre capacité à créer des équipes qui regroupent des personnes dont les origines géographiques, ethniques, culturelles, et professionnelles sont différentes donne à AES un avantage unique sur le marché. Nous sommes fiers de la diversité de notre main d'œuvre mondiale et nous nous engageons à nous conformer aux lois en vigueur contre la discrimination partout où nous menons nos activités.

Notre responsabilité

Notre engagement à travailler dans le « fun » fait d'AES une entreprise exceptionnelle. Nous reconnaissons que travailler ensemble pour faire la différence, pour nos parties prenantes, fait du travail une source de plaisir, d'épanouissement et d'excitation. Il est important pour nous de travailler pour une entreprise où nous pouvons être fiers de nos réalisations, et lorsque cela ne sera pas le cas, nous changerons notre façon de faire les choses.



Du discours aux actes

Nos valeurs seront la base des bonnes décisions opérationnelles.



Le présent guide ne peut pas prétendre présenter toutes les pratiques d'affaires ou répondre à toutes les questions sur les affaires. Les employés d'AES doivent se fonder sur leur propre jugement pour faire passer nos valeurs du discours aux actes.

Les questions suivantes peuvent s'avérer utiles dans l'application de la lettre et de l'esprit de nos valeurs au moment de prendre une décision opérationnelle difficile :

1. Les actes que j'envisage sont-ils légaux?
2. Aimerais-je que mes actes soient rapportés par les médias ?
3. Pourrais-je justifier mes actes devant mes amis et ma famille?
4. Comment me sentirai-je par rapport à mes actes quelques jours après?
5. Suis-je à l'aise dans mes actes – que me dicte ma conscience à ce sujet?

Nous sommes tous responsables du succès et de la réputation d'AES. Nous ne pouvons pas nous défilier devant cette responsabilité en disant simplement : « Tout le monde le fait » ou « Personne ne le saura jamais » ou encore « Peu importe la manière, seul le résultat compte ». Si nous nous posons les bonnes questions avant de poser un acte, nous pouvons agir comme il faut.

En fin de compte, nous nous félicitons de nos résultats à AES et, plus important encore, nous sommes fiers des actes que nous posons pour atteindre ces résultats.

A propos du présent guide

Le présent guide sert de Code de conduite d'affaires et de déontologie pour AES Corporation. Il a été approuvé par le Conseil d'administration d'AES Corporation et il prend effet à compter du 30 juillet 2007.

Le présent guide ne constitue pas un contrat de travail. Il ne modifie en rien le statut « at-will »¹ de tout employé d'AES ou les dispositions de toute convention collective en vigueur. En outre, le guide ne donne aux employés d'AES aucun droit de quelque nature que ce soit. AES se réserve le droit de modifier le présent guide à tout moment sans notification préalable.

Les concepts présentés dans le présent guide s'appliquent en fonction des circonstances particulières décrites; toutefois, une dérogation à une norme ou à une exigence contenue dans le présent guide pour les directeurs, les cadres dirigeants ou les responsables financiers, ne peut être accordée que par le Conseil d'administration, après approbation du Comité de vérification. Les dérogations seront portées à la connaissance des actionnaires d'AES conformément à la loi.



¹ Employés sous contrat à durée indéterminée (qui ne précise pas de date de terminaison). On dit donc qu'ils sont embauchés "at will" (à volonté) jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties décide de rompre le contrat ou que la boîte ferme.

The AES Code of Conduct



AES Corporation
www.aes.com

4300 Wilson Boulevard
Arlington VA 22203
703 522 1315 (USA)